

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1918

présenté par
Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Bateau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et
M. Thierry

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	1 151 439	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	1 151 439
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	1 151 439	1 151 439
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la contribution de la France à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA est un acteur essentiel pour la sûreté du nucléaire civil d'une part, et pour la non-prolifération nucléaire d'autre part.

Dans un contexte de remise en cause du multilatéralisme, de multiplication des conflits armés (Ukraine, Proche et Moyen-Orient) et de réarmement global, il est crucial de soutenir les organisations internationales qui œuvrent au maintien de la paix et à la sécurité mondiale. La France, qui se veut un pilier du multilatéralisme, doit réaffirmer ce soutien par des moyens financiers à la hauteur.

La contribution allouée à l'AIEA baisse de 1 151 439 € dans ce PLF ; il convient de la rétablir. En effet, la France, puissance nucléaire, a une responsabilité dans le financement de cette organisation. Au-delà de sa contribution obligatoire, elle se doit de participer de manière volontaire à cette organisation essentielle pour notre sécurité collective.

Cet amendement propose donc d'abonder de 1 151 439 € (en AE et en CP) l'action 04 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », en provenance de l'action 10 « Opérateurs » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Réduire les moyens de ce dernier programme n'est pas notre intention ; nous appelons donc le Gouvernement à rétablir les crédits.